

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SUN'N FLIGHT SAS — VERSION COMPLÈTE 2026

DISPOSITIONS COMMUNES

- **Objet et opposabilité** : Toute commande, réservation ou inscription passée auprès de SUN'N FLIGHT SAS implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document.
- **Tarifs** : Les prix sont indiqués en Euros (€) Toutes Taxes Comprises (TTC) au tarif en vigueur au jour de la souscription.
- **Loi applicable et Juridiction** : Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou leur exécution, à défaut d'accord amiable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Fort-de-France (Martinique).

SECTION I — PRESTATIONS DE SIMULATION DE VOL (LOISIRS)

- **Validité des billets** : 1 mois (standard) à 2 mois maximum (offres spéciales, fêtes, anniversaires). Au-delà, péremption définitive sans remboursement.
- **Réservation et maladie** : Toute demande de report d'un créneau pour cause de maladie ou accident doit obligatoirement être accompagnée d'un justificatif officiel sous 48h. À défaut, le billet est perdu (No-Show).
- **Sécurité et responsabilité** : Le participant atteste ne dissimuler aucune pathologie incompatible (épilepsie, troubles cardiaques, claustrophobie, vertiges). Exclusion sans remboursement en cas d'ébriété ou comportement dangereux. Responsabilité financière engagée en cas de dégradation du matériel.
- **Rétractation** : Aucun droit de rétractation pour les prestations à date fixe (billets datés). 14 jours pour les bons cadeaux non datés achetés à distance.

SECTION II — FORMATION PROFESSIONNELLE & LINGUISTIQUE

Domaines : Agent d'escale, Agent de trafic, FCL.055 (Partenariat AEPS), cours d'anglais aéronautique et général.

- **Inscriptions** : Soumises à la signature obligatoire d'un Contrat ou d'une Convention de formation.
- **Rétractation** : 14 jours calendaires pour les particuliers signant à titre individuel.
- **Financements** : Si l'accord de prise en charge par un tiers financeur (OPCO, etc.) n'est pas validé au premier jour de la formation, le client est redevable de la totalité du montant.
- **Interruption et dédit** : En cas d'abandon en cours de formation (hors cas de force majeure reconnue), les heures non suivies restent intégralement dues à titre d'indemnité forfaitaire.
- **Partenariat FCL.055** : SUN'N FLIGHT assure la préparation pédagogique. La validation, l'examen et la certification dépendent exclusivement de l'organisme agréé partenaire AEPS.

SECTION III — YOUNG PILOT ACADEMY (YPA)

Article 1 — Nature de l'engagement et Inscription

- La "Young Pilot Academy" est un programme éducatif et de loisir s'adressant aux mineurs. L'inscription définitive ne peut être validée qu'avec l'autorisation écrite et signée du représentant légal de l'enfant.

Article 2 — Conditions de Règlement Strictes

- **Le règlement intégral du coût de la session choisie doit impérativement intervenir au plus tard cinq (5) jours avant le début effectif de la session.**
- À défaut de paiement reçu dans ce délai de 5 jours, l'inscription sera automatiquement annulée par SUN'N FLIGHT SAS, et la place sera remise à la disposition d'autres participants, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Article 3 — Clauses de Remboursement et de Non-Remboursement

- **Remboursement Intégral** : Le remboursement complet des sommes versées est accordé exclusivement dans deux cas :
 1. Exercice du droit de rétractation légal de 14 jours (uniquement pour les achats effectués à distance et si la session n'a pas débuté).
 2. Annulation de la session du fait exclusif de SUN'N FLIGHT SAS (indisponibilité technique majeure, absence d'instructeur). Dans ce cas, une session de remplacement ou le remboursement intégral est proposé au représentant légal.
- **Non-Remboursement (Absence ou Annulation Tardive)** : Aucun remboursement ni proratisation ne sera accordé si le participant annule son inscription moins de cinq (5) jours avant le début de la session, ou en cas d'absence en cours de session. Le calendrier de l'Academy reposant sur des places limitées et des coûts de groupe fixes, la session est considérée comme due.
- **Cas de force majeure (Maladie/Accident de l'enfant)** : En cas d'incapacité médicale de l'enfant survenant avant ou pendant la session, un report sur une session ultérieure ou un avoir sera accordé **uniquement sur présentation d'un certificat médical officiel sous 48h**. Aucun remboursement monétaire ne sera effectué.

Article 4 — Santé, Sécurité et Exclusion pour Comportement

- Le représentant légal certifie sur l'honneur que l'enfant ne présente aucune contre-indication médicale pour participer aux activités. Toute pathologie ou attention spécifique (ex: asthme, allergies, troubles légers du comportement) doit obligatoirement être signalée par écrit à l'inscription.
- Le participant mineur est tenu de respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité édictées par les instructeurs. En cas de comportement violent, dangereux ou de manquements répétés à la discipline perturbant le groupe, SUN'N FLIGHT SAS se réserve le droit de prononcer **l'exclusion définitive de l'enfant, sans aucun remboursement** des sommes versées.